

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 18/06/2013**

L'an deux mille treize,
Le dix-huit juin deux mille treize à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du sept juin 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 18 |
| Nombre de conseillers présents : | 11 |
| Nombre de conseillers présents ou représentés | 13 |
| Nombre de conseillers excusés : | 07 |
| Nombre de conseillers absents : | |

Étaient présents : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme SAINT PIERRE Valérie, M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques –Vianney.

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura, Mme WINISDOERFFER Inès, M. EL KHIDER Mustapha, M. GIRARD Pascal, M. PIERRARD Didier

Pouvoirs : M. CABART Jean-Claude à Mme GUERIN Denise ; M. JEANNOT Christophe à M. FRERSON Alain

Secrétaire : Mme SAINT-PIERRE Valérie

Affiché le : 20/06/2013

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – création d'un emploi pour besoin occasionnel – adjoint d'animation de 2^{ème} classe – 6 heures par semaine pendant la période scolaire.
N° 13/48

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3, alinéa 2 et 34,

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service cantine, il est nécessaire de créer un emploi occasionnel d'adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet pour une **durée hebdomadaire de 6 (six) heures pendant la période scolaire,**

Considérant qu'en cas d'emploi à temps non complet, le titulaire du contrat pour besoin occasionnel pourra être amené, sur demande du Maire à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un emploi occasionnel d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet pour une **durée hebdomadaire de 6 heures pendant la période scolaire** à compter du 1^{er} septembre 2013 pour une durée d'un an, jusqu'au 31 août 2014.
- **PRECISE** que le titulaire du contrat pour besoin occasionnel pourra être amené, sur demande de Madame le Maire a effectué exceptionnellement des heures complémentaires.
- **PRECISE** également que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés sur les emplois non permanents sont inscrits au budget 2013.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX

Le Maire

Denise GUERIN

